

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 219

Artikel: L'accueil
Autor: Baechtold, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027567>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

L'accueil

Donc je débarquais en Australie. Mon paquebot venait de passer sous le Harbourbridge et, sur le quai de Sydney, une foule encore lointaine attendait. L'arrivée d'un paquebot revêt là-bas le caractère d'une cérémonie. Des émigrants en rejoignent d'autres qui ont fait le saut des années plus tôt. A bord, un chauve passait la main sur son crâne pour dire à ceux du quai :

« C'est moi ; il y a dix ans j'avais des cheveux, c'est moi tout de même. »

Bref, le bateau allait accoster. Je n'avais en Australie ni parents ni amis, et comme je vagabondais sans programme précis, personne ne pouvait m'attendre ici.

Pourtant j'avais le pressentiment que quelqu'un dans cette foule me connaissait... une hôtesse de l'air aperçue sur un autre continent... un parent ignoré... Oui, je sentais que j'allais être le jouet du hasard.

On abaissa la passerelle. Le monde du port monta à bord. Personne de connu.

Je descendis à terre et allais quitter le quai quand quelqu'un, derrière moi, me tapa sur l'épaule. Mon pressentiment rendait la chose plus étrange. On me tapait toujours sur l'épaule et je n'osais me retourner. Enfin je fis face à l'ami inconnu car seul un ami pouvait avoir un geste si familier.

Et j'aperçus un poupon, perché sur les épaules de son père, qui avait trouvé ma nuque sympathique et la tapotait. Pour ce bébé baveur, il n'y avait ni ami ni étranger et son sourire niais fut le seul que je recueillis sur cette terre froide d'Australie.

G. B.

COURRIER

L'énergie nucléaire et l'échauffement des rivières

Après la parution de notre étude sur l'énergie nucléaire (DP 213 et 214), nous est parvenu un important courrier dont nous avons déjà donné un écho dans ce journal (DP 216). Avant de revenir sur la question, nous donnons encore la parole à un lecteur dont le point de vue a le mérite d'éclairer une face importante d'une controverse qui n'est qu'à ses débuts en Suisse romande (réd.).

Messieurs,

Le dossier réalisé par DP dans son numéro 214 et portant sur l'utilisation de l'énergie nucléaire fait ressortir avec justesse les différents dangers qui vont de pair avec la construction de centrales

atomiques : pollution radio-active, technologie non totalement contrôlée, risques et gardiennage des déchets.

Pourtant certains aspects n'ont pas été traités, qui me paraissent tout aussi essentiels et sur lesquels j'aimerais revenir.

Le problème de la pollution thermique provoquée par les centrales doit être soulevé. L'échauffement des eaux des rivières par les centrales sans tours de refroidissement peut atteindre 3° selon la loi. Cette limite est relativement sévère si on la compare aux normes françaises : 6-7°. Néanmoins une différence de l'ordre de 2 à 3° provoque déjà des modifications importantes du biotope aquatique. Les espèces nobles (truite, saumon, féra, ombre, omble chevalier) quittent les eaux dont la température s'est élevée dans de telles proportions, alors que les poissons blancs (gardon, tanche, brème) risquent de proliférer jusqu'au surnombre. Le professeur Lebreton

écrit : « En quoi la pollution thermique est-elle nocive pour l'environnement naturel ou humain ? Non pas qu'elle soit capable de supprimer toute vie (elle accélérera même certains processus métaboliques et favorisera certaines espèces, végétales et animales), mais parce qu'elle éliminera toute une gamme d'espèces parfaitement et étroitement adaptées aux conditions actuelles, connues depuis des siècles. »

Les risques actuels sont faibles mais si le nombre des centrales au fil de l'eau augmente le dégagement de chaleur engendré provoquera inmanquablement un échauffement des cours d'eau supérieur aux 3° actuellement autorisés. Cette éventualité peut être évitée par la construction de tours de refroidissement, mais alors la chaleur perdue lors de la transformation de l'énergie thermique en énergie électrique se dissipera dans l'air, créant des perturbations atmosphériques.

De toute façon il faut se rendre compte que l'accroissement de la production d'énergie est en train de provoquer un réchauffement général de la planète. Le Conseil fédéral lui-même a signalé : « Toute utilisation d'énergie provoque toutefois finalement la formation de chaleur et une augmentation illimitée de cet apport thermique à l'environnement terrestre pourrait bien, avec le temps, ébranler l'équilibre assuré par les échanges d'énergie entre la terre et l'univers. La consommation énergétique totale de la Suisse représente actuellement environ 0,2 % du rayonnement solaire. Or cette consommation, y inclus la chaleur résidentielle provenant des centrales nucléaires, pourrait atteindre en l'an 2000 le niveau de 1 % du rayonnement solaire. Compte tenu d'une part de l'émission accrue de radiations thermiques par la terre (qui est proportionnelle à la température absolue élevée à la puissance 4) et compte tenu d'autre part des échanges thermiques avec les immenses régions de la surface terrestre non influencées par des apports artificiels de chaleur (océans, calottes polaires, régions désertiques), la consommation totale de la Suisse en énergie ne devrait pratiquement pas encore in-